

RUSSIE

Des policiers reconnus coupables de torture sur un homme en détention

Index AI : EUR 46/057/2005

ÉFAI

Mercredi 30 novembre 2005

FLASH

Deux policiers russes ont été reconnus coupables d'actes de torture sur la personne d'Alexeï Mikheïev, lors de sa détention en septembre 1998. Un tribunal de Nijni Novgorod a jugé que Igor Somov et Nikolaï Kosterine avaient conduit Alexeï Mikheïev à commettre une tentative de suicide, à travers leur participation à des actes de torture, chocs électriques et coups notamment, pour lui faire avouer un crime qu'il n'avait pas commis.

Alexeï Mikheïev s'était jeté d'une fenêtre du deuxième étage du commissariat de police où il était détenu pour échapper à la torture. Le tribunal a condamné les deux policiers à quatre années d'emprisonnement. Toutefois, selon le Comité contre la torture, une organisation non gouvernementale basée à Nijni Novgorod, Igor Somov et Nikolaï Kosterine ne sont pas les seuls en cause et d'autres policiers et agents du ministère public doivent être poursuivis.

Gravement blessé, la colonne vertébrale brisée, Alexeï Mikheïev est toujours en fauteuil roulant. Il continue de se battre pour obtenir justice et demande réparation pour le préjudice moral et matériel subi ; il a déposé plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme. Le Comité contre la torture de Nijni Novgorod continuera de soutenir Alexeï Mikheïev en lui fournissant une assistance juridique.

Bien que saluant la sentence de culpabilité prononcée à l'encontre des deux policiers, Amnesty International demande que Alexeï Mikheïev bénéficie de réparations pleines et entières et que toutes les personnes responsables des actes de torture subis par lui soient traduites en justice lors de procès conformes aux normes de droit internationales. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>